VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

Des projets, des défis et des soucis!

Si cette deuxième législature est celle de la consolidation d'une première étape motivante et d'un essai réussi qui a pris naissance le 1er janvier 2013, elle n'en demeure pas moins une phase majeure pour la suite de la construction de la Commune de Val-de-Ruz. Et c'est dans un environnement morose et tendu que s'ouvre cette deuxième période législative. En effet, les comptes de l'Etat sont plombés, les budgets futurs en seront tributaires et, la situation économique n'étant pas au beau fixe dans notre canton, les communes devront assumer leur part de reports de charges.

Malgré les vents contraires et le contexte difficile, il s'agit de continuer de mener les réformes engagées et les projets en devenir. C'est aussi l'occasion de prioriser certains objectifs et de temporiser les réalisations qui pourront être reportées. En cette fin d'année et au début de la prochaine, l'administration de la gérance du patrimoine reprendra l'entier de la gestion de son patrimoine, confiée encore partiellement à des tiers. Cette démarche était souhaitée par le Conseil général lors de la précédente législature et a été soutenue par l'adoption d'un rapport en 2014.

Cela représente un grand défi pour la Commune, tant au niveau technique qu'administratif, mais également une gestion directe des appartements, soit une relation plus étroite avec les locataires des immeubles du patrimoine communal.

C'est aussi pour l'administration de la gérance du patrimoine l'opportunité de mettre en place son propre suivi technique et un maintien de la valeur du patrimoine, qui est d'ailleurs imposé par la législation. Il s'agit aussi à terme de consacrer une part plus importante de l'investissement de la Commune pour la mise à niveau et l'entretien du patrimoine bâti, qui est actuellement en cours d'évaluation.

Ce patrimoine représente des ressources importantes. Dans ce cadre, tout est mis en œuvre afin que cette transition se déroule sous les meilleurs auspices.

François Cuche, conseiller communal

Actualités

Anniversaires et jubilés

Fêteront en novembre 2016:
- Pfulg Bernard et Rose à Savagnier leurs 60 ans de mariage;
- Brand Paul à Montmollin ses 90 ans;
- Weber Isa à Villiers ses 90 ans.

Mesures hivernales du 1er novembre au 31 mars

Pendant la période hivernale, soit du 1er novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner dans les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où les propriétaires peuvent stationner leurs véhicules de 18h00 à 07h00 est consultable sur notre site Internet www.val-de-ruz.ch. L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

En cas de non respect des interdictions de stationnement nocturnes empêchant la voirie de réaliser son travail, des mesures seront prises, allant de la simple amende à la mise en fourrière des véhicules obstruant le passage.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et des forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à *tp.val-de-ruz@ne.ch*.

Le Conseil d'établissement scolaire de la législature 2016-2020 est constitué

Commission consultative du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR), le Conseil d'établissement scolaire (CES) est réélu tous les quatre ans en même temps que les Autorités. Il est composé de représentants des parents, du corps enseignant et du Conseil général qui sont désignés par le groupe d'intérêts qu'ils représentent. Présidé par la cheffe de dicastère, Anne-Christine Pellissier, il comprend:

- six délégués des parents
  Sophie Aquilon et Fabienne Lambert pour le cycle 1
  Martine Benichhou et Jérôme Ducommun pour le cycle 2
  Karine Delacou et Valérie Herzog pour le cycle 3

- six délégués du corps enseignant
  Séverine Berger, Catherine Chappuis-Etienne, Frances Coucet, Isabelle Favre, Valéry Schmocker et Thierry Vauthier

- trois conseillers généraux
  Claudine Geiser, Jean-Claude Brechbühler et Claudio Cerini

- deux représentants de la Commune de Valangin

- la direction du CSVR.

Se réunissant en principe quatre fois par année, cette commission a notamment pour rôle et objectifs d'appuyer le Conseil communal et la direction dans sa gestion de l'école, de préaviser les règlements du CSVR, de soutenir les professionnels des collèges - en particulier en ce qui concerne les tâches de prévention, d'éducation, de projets d'école et d'activités sportives ou culturelles - et d'établir des liens avec les associations de villages autour de l'école. Le règlement complet peut être consulté sur la page www.csvr.ch/CES .

Les adresses de contact des représentants des parents d'élèves figurent également à la même adresse ou peuvent être obtenues auprès du secrétariat du CSVR au 032 886 57 20 ou à *cercle-scolaire.val-de-ruz@ne.ch.*

Votation fédérale

En date du 27 novembre 2016 se déroulera une votation fédérale portant sur:

- l'initiative populaire du 16 novembre 2012 «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire»)».

Nous rappelons ici les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote:
- vote par correspondance par voie postale (dépôt de l'enveloppe en courrier B jusqu'au mardi précédent l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau de poste ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance par dépôt dans les boîtes aux lettres communales. Les deux villages desservis par un guichet sont équipés d'une boîte sécurisée, relevée régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral unique à Cernier - Epervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Attention! La carte de vote doit impérativement être signée et visible dans l'enveloppe de transmission et non pas glissée avec les bulletins à l'intérieur de l'enveloppe de vote. En effet, ces votes sont écartés et non pris en compte. Cette situation se rencontre malheureusement encore trop fréquemment.

L'usage du Guichet unique est vivement recommandé pour voter de manière sécurisée et automatisée. Afin de vous permettre de voter par voie électronique, l'administration du contrôle des habitants établit volontiers les demandes de contrat au Guichet unique directement aux bureaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane, sur présentation d'une pièce d'identité valable.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à *cdh.val-de-ruz@ne.ch*.

Vie pratique

Pause hivernale du ramassage des déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte à porte» se terminera prochainement, soit la semaine du 14 au 18 novembre 2016. Jusqu'au 13 mars 2017, des conteneurs seront à votre disposition dans les déchèteries.

Le ramassage «porte à porte» reprendra dès la semaine du 13 au 17 mars 2017 dans tous les villages, selon la tournée officielle.

www.chasseral-snow.ch

www.cretdupuy.com

Commande des abonnements de ski en exclusivité pour les habitants de la Commune - dernière chance

La Commune de Val-de-Ruz et les remontées de téléskis Bugnenets-Savagnières SA et Crêt-du-Puy SA ont le plaisir de proposer à l'ensemble de la population des abonnements de ski pour la saison 2016–2017 à des conditions très attractives.

Le formulaire de commande est disponible sur le site Internet www.val-de-ruz.ch. Il peut également être demandé à l'adresse *loisirs.val-de-ruz@ne.ch* ou au 032 886 56 33.

Délai de commande et validité de l'offre: 31 octobre 2016

Manifestations

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le **9 novembre prochain de 19h30 à 21h00** au restaurant Buffet de la gare aux Hauts-Geneveys.

La population est invitée à participer à cette soirée afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions à l'Exécutif autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz.

Le Conseil communal espère que vous serez nombreux à participer à cette rencontre conviviale.

Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois présentent leur nouveau spectacle

Croustillant à souhait, le nouveau spectacle «La Gâchette» sera présenté le **jeudi 24 novembre 2016 à 20h30** à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Venez nombreux passer un moment de franche rigolade en leur compagnie.

Vente des billets par Internet sous www.monbillet.ch ou, selon les disponibilités, à l'entrée de la salle le jour de la représentation. Age dès 15 ans.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.

www.val-de-ruz.ch